

ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DES COMMUNES DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS, DRAGEY-RONTHON ET GENÊTS

COMITÉ DE PILOTAGE N°1

Date : 26/04/2018

Rédacteur : Marion GAUSSENS, Elsa LAGARDE (SEPIA Conseils)

Relu par : Pierre PEETERS, Antoine MARIE (Setec Hydratec), Erwan BLONDEL, David LESENECHAL, Valérie LE MEITOUR (DDTM50)

Statut : Version 3.0 validé par Erwan BLONDEL, David LESENECHAL, Valérie LE MEITOUR (DDTM50)

Présents :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
SENECAL	Frédéric	Sous-Préfecture	Secrétaire général
DEVIS	Jean-Pascal	DDTM 50	Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral
BRUNAUD-RHYN	Catherine	Genêts	Maire de Genêts
BACHELIER	Alain	Saint-Jean-le-Thomas	Maire de Saint-Jean-le-Thomas
HERGOUALCH	Elodie	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Directrice générale adjointe
ANDRIEUX	Claire	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Chargée de mission bocage et Trame verte et bleue
LOLON	Marine	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Service urbanisme
GENIN	Nathalie	Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais	Responsable SMBCG
EL MANKOUCH	Saïd	Conseil départemental de la Manche	Directeur de la gestion de l'espace et des ressources naturelles
LECOMPAGNON	Philippe	Chambre d'Agriculture de la Manche	
GRIVAUD	Morgan	Conservatoire du Littoral	Animateur Natura 2000 pour la Baie du Mont-Saint-Michel
SEGRETAIN	Laure	Conservatoire du Littoral	Chargée de mission « littoral »
LOUF	Armelle	DREAL Normandie	Chargée de mission « risque littoral »
BLAINVILLE-WELLBURN	Sophie	DDTM 50	Délégation territoriale Sud
MAZIERE	Sébastien	DDTM 50	Délégation territoriale Sud
MEUNIER	François	DDTM 50	Service mer et littoral
BLONDEL	Erwan	DDTM 50	Chef du service expertise territoriale, risques et sécurité (SETRIS)

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
LESENECHAL	David	DDTM 50	Responsable de l'unité prévention des risques et soutien de crise – SETRIS
LE MEITOUR	Valérie	DDTM 50	Chargée de mission Risques Naturels
LAGARDE	Elsa	SEPIA Conseils	Chef de projet
GAUSSENS	Marion	SEPIA Conseils	Ingénieur
PEETERS	Pierre	Setec Hydratec	Ingénieur principal
MARIÉ	Antoine	Setec Hydratec	Ingénieur

Excusés :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
CHAPDELAINE	Jean	Commune de Dragey-Ronthon	Maire
BICHON	Vincent	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Vice-Président en charge des Milieux aquatiques – Littoral
BERNIER	Amel	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Directrice du service Environnement
VARIN	Charly	Pôle d'Equilibre Territorial de la Baie du Mont-Saint-Michel (PETR)	Président
BLANCHET	Pierre-Jean	Pôle d'Equilibre Territorial de la Baie du Mont-Saint-Michel (PETR)	Vice-Président en charge du ScoT
SAVARY	Manuel	Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord	Directeur
MESLIN	Jean-Denis	Chambre des métiers et de l'artisanat	Président

PROPOS – ORDRE DU JOUR

Le premier comité de pilotage (COPI) de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) des communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts s'est tenu le 26 avril 2018 à la Sous-Préfecture d'Avranches. Son ordre du jour était le suivant :

1. Introduction de la démarche de PPRL par la Sous-Préfecture et la DDTM
2. Présentation faite par la DDTM de la Manche sur le contenu du PPRL de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts (acteurs de la concertation, aléas, périmètre, procédure et phasage)
3. Présentation faite par les bureaux d'études sur la méthodologie mise en œuvre pour accompagner la DDTM50 dans l'élaboration du PPRL et les temps d'échanges et de mobilisation des acteurs tout au long de la démarche.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

1. INTRODUCTION

En préambule, M. Sénécal, représentant de la Sous-Préfecture d'Avranches, rappelle le contexte du lancement de la démarche de PPRL. Le territoire a été affecté en début d'année par la tempête Éléonore, qui souligne l'exposition de certains secteurs du territoire face aux aléas littoraux, notamment au niveau de la commune de Saint-Jean-le-Thomas. L'élaboration de ce PPRL constitue donc une priorité, et s'inscrit dans une démarche de long terme visant à prévenir les risques littoraux.

M. Devis, Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM50), précise que l'objectif de ce premier comité de pilotage est de présenter la démarche de PPRL ainsi que la manière dont elle sera mise en place sur le territoire. Le PPRL constitue un **outil de prévention et de planification de l'aménagement du territoire** en prenant en compte les risques littoraux. Le PPRL est un document opposable, qui doit être construit en concertation avec les acteurs du territoire.

M. Alain Bachelier, Maire de la commune de Saint-Jean-le-Thomas, fait part de l'urgence de la situation au regard de l'érosion dunaire, et souhaite que le PPRL prenne en compte le problème des aléas littoraux dans leur ensemble à l'échelle du territoire. Mme Brunaud-Rhyn, Maire de Genêts, précise en effet que la mise en place d'actions sur un secteur donné peut engendrer des conséquences sur d'autres secteurs du territoire. M. Devis confirme que l'exercice du PPRL a vocation à prévenir les différents risques littoraux susceptibles d'intervenir sur le territoire. Son **objectif est la prévention** de ces risques, sans pour autant éluder la question de la mise en place de systèmes de défense contre la mer, qui sera traitée en parallèle du PPRL. Le PPRL est une projection à long terme (horizon 2100), il est nécessaire de se déconnecter des projets à court terme.

Mme Brunaud-Rhyn indique que le PLU intègre d'ores et déjà des considérations en lien avec les risques littoraux. M. Devis précise que le PPRL pourra permettre d'aller plus loin dans la connaissance des aléas (vitesse, hypothèse de rupture de digue...), et permettra d'intégrer l'ensemble de ces nouvelles données dans la gestion de l'urbanisme.

2. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PPRL DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS, DRAGEY-RONTHON ET GENÊTS

En complément à la présentation faite par M. Lesénéchal de la DDTM50 (le support de présentation est joint en annexe à ce compte-rendu), M. Blondel de la DDTM50 précise que l'élaboration du PPRL impliquera l'association de différents acteurs du territoire, qui ont des compétences à la fois techniques et politiques, ainsi que la connaissance du fonctionnement du territoire. Les contributions de ces acteurs (communes, communauté d'agglomération, syndicats, associations, etc.) seront intégrées aux réflexions pour l'élaboration du dossier PPRL.

La démarche de concertation se traduira par un travail continu avec les acteurs du territoire, tout au long de l'élaboration du PPRL. Elle passe tout d'abord par un consensus des différents acteurs sur l'aléa de référence, sur les enjeux exposés et le degré de risque, puis sur une discussion sur la stratégie à mettre en place pour préserver le territoire face à ce risque.

Mme Brunaud-Rhyn, Maire de Genêts, interroge sur le calendrier de sollicitations des associations. M. Devis indique que les associations et les différents acteurs du territoire seront sollicités a minima lors de la phase d'enquête publique. Mais tout acteur disposant de données et/ou de connaissances susceptibles d'alimenter les réflexions du PPRL pourra être sollicité au cours de la démarche, si cela s'avère pertinent.

M. Bachelier, Maire de St-Jean-le-Thomas, souligne également le besoin d'apporter des solutions aux populations. M. Devis précise que dans un premier temps, le PPRL permettra d'aboutir à des constats partagés, qui intégreront les différentes connaissances des acteurs du territoire, y compris sur la caractérisation de l'aléa. Les solutions seront à construire ensemble sur la base de ce diagnostic partagé.

Mme Brunaud-Rhyn s'interroge sur l'intégration des fortes pluviométries et leur concomitance avec des phénomènes liés à la marée dans la caractérisation des aléas et fait référence aux inondations provoquées par le Lerre dans la commune de Genêts. M. Devis rappelle que le PPRL se place dans le cadre des situations les plus défavorables pour le territoire (concomitances de plusieurs phénomènes, rupture de digues, etc.). M. Peeters de Setec Hydratec précise également que les apports des différents bassins versants des cours d'eau seront intégrés dans les modélisations, mais qu'en revanche le fonctionnement des réseaux (eaux pluviales en particulier) ne sera pas pris en compte (dans la mesure où cela alourdirait le travail de modélisation sans apporter d'informations significatives sur le plan technique).

3. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE MISE EN PLACE ET DES CONTRIBUTIONS ATTENDUES DES ACTEURS

Le support de la présentation faite par les bureaux d'étude est annexé au présent compte-rendu.

Mme Brunaud-Rhyn demande si l'incidence du désensablement de la baie du Mont-Saint-Michel sera pris en compte. M. Peeters, de Setec Hydratec, indique que le travail réalisé par Hydratec sur Dol de Bretagne sera repris pour intégrer le fonctionnement de la baie. Il rappelle qu'il est important que toutes les connaissances du fonctionnement hydraulique soient transmises par les acteurs au groupement, afin d'intégrer les hypothèses dans le modèle hydraulique.

Le Syndicat Mixte attire l'attention sur la qualité des données (en particulier les données topographiques) qui seront utilisées pour la caractérisation de l'aléa, et qui impacteront directement les résultats. Il alerte également sur différents points à ne pas négliger dans l'étude, notamment sur le comportement du marais de la Claire Douve (nappe phréatique, rechargement du chenal d'évacuation, goulet d'étranglement, faibles écoulements).

La DDTM souligne que le travail de zonage et de règlement est au cœur de l'aspect préventif. Néanmoins, il faut s'attendre à des effets de seuil. Le travail d'élaboration du PPRL doit permettre d'identifier les projets sur le territoire, pour les intégrer au zonage. Cependant, les secteurs non urbanisés qui jouent un rôle fonctionnel pour l'expansion des crues seront préservés.

La Chambre d'Agriculture rappelle que les agriculteurs font déjà face à de nombreuses contraintes. Il faut faire attention aux contraintes imposées par le PPRL pour préserver la viabilité économique des exploitations agricoles. La DDTM indique que l'existant n'est pas remis en cause par le PPRL.

La DDTM souligne que le volet paysage permettra de donner une vision du cadre de vie sur du long terme. Le paysage accompagne le PPRL sur le volet de prévention, en projetant la ville de demain.

Suite à une question du Syndicat Mont Saint-Michel, la DDTM50 précise que l'enquête publique sera menée par les services de l'État avec, en préalable, une consultation officielle des collectivités. Les réunions publiques seront présentées conjointement par l'État et les communes. Cette présentation commune vise à porter une même pédagogie sur l'utilité et le déploiement d'un plan de prévention des risques naturels.

Le calendrier du PPRL est de deux ans environ. Le diagnostic de l'aléa va apporter des informations sur la protection des enjeux. A court terme, les données sur l'aléa vont permettre une meilleure protection des enjeux.

En conclusion la DDTM de la Manche précise que les projets de protection, menés en parallèle du PPRL, pourront s'appuyer sur les résultats du diagnostic et de la caractérisation des aléas et des enjeux, issus des premières phases de travail du PPRL.